



CABINET BARTHÈS

# CABINET BARTHÈS VALRAS-PLAGE HONORAIRES 2024

## ↘ HONORAIRES DE GESTION :

8.40% HORS TAXES sur la base des encaissements (au taux actuel de TVA de 20.00%)  
Garanties LOYERS IMPAYES : à 2.61% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises  
Garanties LOYERS IMPAYES + VACANCE LOCATIVE : à partir de 4.00% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises  
Gestion administrative et comptable d'un dossier VISALE en cas de sinistre : 2.61% TTC sur la base du loyer mensuel charges comprises (au taux actuel de TVA de 20.00%)

## ↘ HONORAIRES DE LOCATION POUR UN BAIL D'HABITATION PRINCIPALE VIDE ET MEUBLÉE – ZONE NON TENDUE :

- À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 9.50€ TTC/m<sup>2</sup>, suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel charges comprises à la signature du bail
  - \* Entremise et négociation, à la charge exclusive du bailleur : GRATUIT
  - \* Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 6.50€ TTC/m<sup>2</sup> (dont visite à 2.00€ TTC/m<sup>2</sup>)
  - \* Etablissement de l'état des lieux : 3.00€ TTC/m<sup>2</sup>
- À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 9.50€ TTC/m<sup>2</sup>, suivant la surface habitable du logement, dans la limite du loyer mensuel charges comprises à la signature du bail
  - \* Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 6.50€ TTC/m<sup>2</sup> (dont visite à 2.00€ TTC/m<sup>2</sup>)
  - \* Etablissement de l'état des lieux : 3.00€ TTC/m<sup>2</sup>

**Dans le respect du DÉCRET N° 2014-890 paru le 1er août 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location imputables aux locataires.**

## ↘ HONORAIRES DE LOCATION POUR LES AUTRES BAUX :

### • BAIL D'EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

100.00€ HORS TAXES partagés par moitié entre le bailleur et le locataire (au taux actuel de TVA de 20.00%)

### • BAIL PROFESSIONNEL OU BAIL DE DROIT COMMUN

10.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail (au taux actuel de TVA de 20.00%)

### • BAIL COMMERCIAL

10.00% HORS TAXES sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises, à la charge du preneur à bail (au taux actuel de TVA de 20.00%)

## ↘ AUTRES PRESTATIONS :

• **CONTRAT D'ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON-OCCUPANT (P.N.O) : 85.00€ TTC / an par lot**

• **Estimation et attestation de la valeur locative d'un bien immobilier** situé dans un rayon de 20 km maximum autour de l'agence (hors proposition commerciale, hors signature d'un mandat de gérance immobilière ou d'un mandat de location simple) : **80.00€ HORS TAXES** (au taux actuel de TVA de 20.00%).

## ↘ HONORAIRES SYNDIC : (comprenant les frais de gestion)

- Immeuble de moins de **10 logements** : forfaitairement 2000,00€ HORS TAXES/an soit **2400.00€ TTC/an**
- Immeuble à partir de **11 logements** : 195,84€ HORS TAXES maximum / lot et par an soit **235.00€ TTC / lot et par an**

**Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble soumis au régime de la copropriété) : 265.00€ TTC**